



CONFIRMATION D'ASSURANCE

Émise par "Canada's National Firearms Association"

Le Club du Chien D'Arret des Laurentides
12950 BOUL. LAURIER TERREBONNE
TERREBONNE, QC J7M 1W4

Date d'expiration de l'assurance: 6/30/2017

July 5, 2016

Lloyds, garantit la protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré qui participe à la police d'assurance de la NFA no. AL1289. La durée de la protection est de minuit à la date postdatée sur la demande d'adhésion dûment complétée jusqu'à la date d'expiration inscrite ci-haut.

La police d'assurance maitresse est souscrite par l'Association Canadienne Pour Les Armes à Feu (ACAF), (ci-après nommée l'Association). Ses membres y sont inclus au fur et à mesure qu'ils y souscrivent.)

Pour des réclamations, des questions techniques et des demandes spéciales communiquez avec :

Allsport Insurance Marketing Ltd.
Mary Cook
Unit 302, 1901 Rosser Avenue
Burnaby, BC V5C6R6
Tel: 604 737-3008
Fax: 604 737-3076
Toll-free 1 877 992-2288

L'assurance protège chaque personne assurée et chaque membre de chaque Club assuré pour les activités légales suivantes :

- La chasse et la pêche
- La chasse à l'arc
- Le tir à la cible dans un champs de tir agréé
- Le tir à l'arc dans un champs de tir agréé
- a reconstitution de batailles historiques
- Toutes activités sanctionnées par la NFA

Les activités commerciales et/ou impliquant de l'équitation ne sont pas protégées.

- La garantie de protection s'applique pour la pratique de toutes les activités énumérées ci-haut, n'importe où au monde!
- La limite de protection commerciale garantie est de \$5,000,000 avec une franchise de \$500 pour les blessures physiques, les dommages matériels et les frais juridiques.
- La limite de protection pour les actes répréhensibles, les erreurs et les omissions des directeurs est de \$5,000,000 sans aucune franchise de \$500.00
- La garantie de protection des clubs assures pour les véhicules qui ne sont pas des propriétés privées est de \$5,000,000 sans franchise.
- La limite de protection par locataire, par endroit est de \$1,000,000 avec une franchise de \$500.
- Lors d'activités sportives, telles que des tournois de tir, \$3.00 de frais par tireurs invités leurs garantiront l'assurance pour une durée de 5 jours pour chaque événement.
- Les invités à votre Club de tir seront protégés pas l'assurance responsabilité pour la journée, moyennant des frais de \$3.00 par personne.
- Les noms des assurés ainsi que les frais recueillis doivent être envoyés à : Canada's National Firearms Association (NFA), B.P. 49090, Edmonton, AB T6E 6H4
- Ces noms et adresses sont conservés par l'Association et ne sont pas transmis à la compagnie d'assurance.
- Lorsque vous payez par chèque, votre garantie d'assurance responsabilité débutera à la date postdatée sur votre enveloppe.

S.V.P CONSERVEZ CE DOCUMENT POUR VOS DOSSIERS.

Des frais de \$5 pourraient être appliqués aux copies de remplacement.

*La promotion de Décembre 2015 s'applique aux adhésions régulières, familles et séniors. Elle exclut la police d'assurance de la NFA.